Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025221DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 décembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina (présente à partir de la question N°230), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine (présente à partir de la question N°230), LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame BOIVIN Sabrina (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame GUIBOREL Catherine, Madame JOUALLAND Estelle (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEBLANC Marie-Christine (absente de l'approbation du procès-verbal à la question N°229).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Monsieur BOUCHONNEAU Romain, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **19** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
21 (*à partir de la question N°230*)
. absent(s) et non représenté(s) : **6** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°229*)
4 (*à partir de la question N°230*)

OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS
Création d'emplois pour l'année 2026

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025221DE-DE

Délibération N°2025/221 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025
Publiée le 22 décembre 2025

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS
Création d'emplois pour l'année 2026

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

VU la loi n° 84-53 du *26 janvier 1984* modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du *26 janvier 1984* modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des emploi(s) non permanent(s) pour l'année 2026 dans les services sous ces formes :

L'accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, est d'une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat.

OU

L'accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique, est d'une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat.

L'ensemble des postes pour l'année 2026 a été évalué selon les besoins des services et dans un objectif de maîtrise du nombre d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

Les crédits correspondants à ces emplois seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

CONSIDÉRANT les besoins temporaires de la collectivité, il est proposé de créer les emplois non-permanents suivants par secteurs et services :

SECTEUR ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE

Service Scolaire et Périscolaire

L'adaptation permanente aux besoins des enfants nécessite le recrutement d'agents contractuels pour pallier les besoins imprévisibles. Il est proposé de créer les emplois non-permanents à temps non-complet suivants :

…/…

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025221DE-DE

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Scolaire et périscolaire	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	15
Scolaire et périscolaire	Accroissement saisonnier d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	5

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Restauration scolaire	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	7

Accueil de Loisirs

L'activité du Centre de Loisirs est fluctuante selon les périodes de l'année et selon le nombre d'enfants accueillis. Pour faire face à cette activité, il est nécessaire de créer les emplois non-permanents suivants :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
Accueil de loisirs	Accroissement temporaire d'activités	Animateur rémunéré au forfait	7
	Accroissement saisonnier d'activités	Animateur rémunéré au forfait	23
	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint d'animation	2
	Accroissement saisonnier d'activités	Adjoint d'animation	1

Espace Jeunes

L'activité de l'Espace Jeunes est fluctuante selon les périodes de l'année et selon le nombre de jeunes accueillis. Pour faire face à cette activité, il est nécessaire de créer les emplois non-permanents suivants :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
Espace jeunes	Accroissement saisonnier d'activités	Animateur rémunéré au forfait	4
	Accroissement temporaire d'activités	Animateur rémunéré au forfait	3
	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint d'animation	1

…/…

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025221DE-DE

Relais Petite Enfance

La mise en place du Relais Petite Enfance (RPE) repose sur l'engagement de plusieurs communes. Cet engagement n'est pas formalisé sur une durée longue. Il convient donc de recruter les emplois non-permanents suivants :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
RPE	Accroissement temporaire d'activités	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants	2,5

SECTEUR AMÉNAGEMENT TRAVAUX URBANISME

Service Espaces Verts

Pour maintenir la politique d'embellissement de la Ville impliquant des besoins ponctuels de renfort, il est proposé de créer les emplois non-permanents suivants à temps complet :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Espaces verts	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	2
Espaces verts	Accroissement saisonnier d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	2

Service Voirie/Espaces Verts

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service Espaces publics, il est proposé de créer les emplois non-permanents suivants à temps complet :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Entretien des espaces publics	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	2
Entretien des espaces publics	Accroissement saisonnier d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	2

Service Bâtiment

Pour faire face à un accroissement d'activité au sein du service Bâtiment notamment lors de certaines manifestations, il est proposé de créer les emplois non-permanents suivants à temps complet :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Bâtiment	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	2
Bâtiment	Accroissement Saisonnier d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	2

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251216-D16122025221DE-DE

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Entretien	Accroissement temporaire d'activités	Adjoint technique	Adjoint technique	5

SECTEUR DIRECTION GÉNÉRALE

Service Médiathèque

Afin de pallier le besoin de renfort, il est proposé de créer les emplois non-permanents suivants à temps complet :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Médiathèque	Accroissement temporaire d'activités	Culturel	Adjoint du patrimoine	1,5

Service Administratif

Afin de pallier le besoin de renfort, il est proposé de créer l'emploi non-permanent suivant à temps complet :

SERVICE	MOTIF	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS
Administration générale	Accroissement temporaire d'activités	Administration	Adjoint administratif	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE CRÉER les emplois non-permanents présentés ci-dessus ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte afférent à ces emplois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0